

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATTELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05696-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-10
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-090 – Retrait de la convention du GIP Normandie Impressionniste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération en date du 23 mai 2022, le conseil municipal a voté le renouvellement de l'adhésion de la commune au GIP Normandie Impressionniste pour la 5^{ème} édition du festival qui aura lieu en 2024 avec contribution à hauteur de 1 500 € et versement en deux fois : 750 € en 2023 et 750 € en 2024.

Au vu du PCSES et d'éventuels travaux sur le site de l'Atelier, il ne sera pas possible d'accueillir d'exposition en 2024 et 2025, aussi il a été demandé au GIP Normandie Impressionniste de suspendre l'adhésion de la commune pour ces deux années. Le GIP a indiqué à la commune qu'il était nécessaire de formaliser cette suspension par un avenant de retrait.

Par assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2023, les membres du GIP ont délibéré sur l'avenant à la convention pour le retrait de la commune de Condé en Normandie pour la 5^{ème} édition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le retrait de la convention par signature d'un avenant
- **DIT** que les paiements ne seront pas versés,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

